NABNI نبني

نبني جزائرنا على أفكار جديدة

Notre Algérie Bâtie sur de Nouvelles Idées

PLAN أبدأ (2016-2018)

Dix chantiers d'urgence en Trois ans pour éviter l'iceberg

Nous avons une belle fenêtre d'opportunité pour réformer ne la perdons pas !

Accélérer les réformes pour rattraper notre retard :

Chantier n° 8 : Opérer la réforme bancaire en trois.

i) Réforme des banques publiques : L'objectif de la réforme est de remettre la fonction de gestion du risque de crédit au centre de l'activité bancaire, sans compromettre la solidité du secteur bancaire, en intensifiant la concurrence et en transformant la gouvernance des banques. Il s'agit de transformer les banques publiques en véritables banques au service du développement économique, en menant un plan déterminé et irréversible de réforme :

Nettoyer les bilans et remettre en circulation dans l'économie les actifs non exploités de façon performante. Il s'agit de sortir des bilans des banques publiques les actifs qui ne correspondent pas à une exploitation commerciale normale, ainsi que les actifs non performants[1] : Créances sur des sociétés publiques garanties explicitement ou implicitement par l'Etat ; Créances non performantes (sur le secteur public et privé) ; Actifs découlant de l'exercice de suretés non liquidés.

Confier la gestion de ces actifs à des entités (par type d'actif) spécifiquement mandatées avec des objectifs précis de gestion. L'objectif est de créer une coupure claire dans la gouvernance et la gestion des banques, de remettre sur le marché des actifs non exploités, et de sortir des bilans des banques des actifs susceptibles de rendre moins visibles les performances des nouveaux gestionnaires. Cette mesure préalable permet de mettre en œuvre les mesures relatives à la gouvernance et à l'ouverture du capital en bourse des banques. Le nouveau management n'aura ainsi ni les rentes, ni les boulets du passé à gérer et pourra se concentrer (et rendre compte) sur le défi de construire, à partir des ressources humaines et du réseau existant, la banque répondant au défis de transformation de l'économie.

Ouvrir au plus tard au premier trimestre 2017, la majorité du capital (en partie par l'introduction en Bourse, notamment pour améliorer la transparence, **d'une banque publique**

[1] Cette mesure préalable permet d'initier les profondes réformes de la gouvernance des banques publiques et mettre en place des incitations de ses dirigeants. Aussi le cadre légal, les compétences et les sociétés spécialisées dans le recouvrement devront être rapidement développés pour rendre réalisable cette mesure.

à l'horizon 2018[2]. Mettre en place des conseils d'administration constitués de compétences de niveau international. L'intervention de l'Etat actionnaire se limitera à la nomination d'administrateurs compétents et diligents et la mise en place de (vrais) contrats de performances de lettres de mission explicitant les objectifs de l'Etat actionnaire qui inclura notamment des objectifs d'intermédiation financière envers les PME (seuil minimal du portefeuille de crédit), des plafonds pour les activités de financement du commerce extérieur et du crédit à la consommation. Le nouveau management aura une totale liberté de fixer la politique salariale et des incitations (revalorisation des salaires pour les mettre à niveau des banques privées), ainsi que des nouvelles règles de gestion.

ii) Ouverture du secteur à plus d'acteurs afin de stimuler la concurrence et améliorer la pénétration des services bancaires

Réviser la pratique actuelle d'octroi d'agrément pour les banques et établissements financiers de façon à rendre les critères et le processus transparents. En tout état de cause, la singulière discrimination informelle empêchant l'implication du secteur privé algérien dans le secteur bancaire devrait être levée. Aussi, dans un objectif de transparence et de bonne gouvernance, l'ouverture du capital des banques privées, à capitaux algériens ou étrangers, en bourse devrait être encouragée.

iii) Stimuler le développement du réseau bancaire national. L'Algérie accuse un retard certain en termes d'implantation des banques et de développement des services bancaires dans le paysage économique national (aujourd'hui 5 agences bancaires pour 100,000 habitants, l'un des plus bas ratios au monde). Il est nécessaire **d'abolir l'autorisation formelle préalable instaurée par la Banque centrale à la mise en service de toute nouvelle agence**, en la remplaçant par une autorisation de fait, suivie de contrôles a posteriori, si la banque n'a pas reçu de réponse à sa requête dans un délai de 45 jours.

Mettre en place la réglementation permettant le développement à l'international des banques algériennes afin d'accompagner les entreprises exportatrices.

iv) Modernisation de l'infrastructure électronique bancaire et **généralisation du paiement par cartes bancaires** et du paiement en ligne, ce qui génèrera l'essor du commerce en ligne et des filières associées (telles que la livraison).

v) Rétablir les moyens de paiements internationaux usuels (transferts libres)

vi) Donner un minimum de stabilité réglementaire à l'activité bancaire en se gardant d'émettre des **interdictions intempestives** en cours d'exercice avec effet rétroactif comme nous le voyons systématiquement et régulièrement sur le terrain.

Impacts attendus:

Davantage de concurrence et de modernisation du secteur bancaire qui le mette pleinement au service des besoins des entreprises et des citoyens. Développement du taux de bancarisation,

[2] En fonction des résultats et enseignements issus de cette expérience, d'autres banques pourront éventuellement suivre ou ce type de solutions pourra

amélioration de la qualité des services bancaires pour les amener au niveau de pays comparables. Développement du crédit aux PME.

Institutions responsables : Ministère des Finances, Banque d'Algérie.